

Notaire Françoise MONTFORT
Notaire
Avenue de Mérode 69
1330 RIXENSART

Répertoire numéro

Cardio³ BioSciences
Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à
l'épargne
1435 Mont-Saint-Guibert, Rue Edouard Belin 12
Numéro d'entreprise 0891.118.115
TVA numéro 891.118.115

MODIFICATION DE DENOMINATION

L'AN DEUX MILLE QUINZE
LE CINQ MAI

Par devant Françoise MONTFORT, notaire résidant à Rixensart,
S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
de la société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à
l'épargne « Cardio³ BioSciences », ayant son siège social à 1435 Mont-
Saint-Guibert, Rue Edouard Belin 12, numéro d'entreprise 0891.118.115
et assujettie à la TVA sous le numéro 0891.118.115.

Société constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard
Indekeu, résidant à Bruxelles, le 24 juillet 2007, publié par extrait aux
Annexes du Moniteur Belge suivant sous le numéro 20070806-0117087.

Dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la
dernière fois par procès-verbal dressé par la notaire soussignée le 3 mars
2015 publié aux annexes du Moniteur Belge sous le numéro 20150325-
0044740.

BUREAU

La séance est ouverte à neuf heures trente sous la Présidence de
Monsieur Chris BUYSE, représentant permanent de la société Pienter-
Jan BVBA , ci-après plus amplement qualifiée, administrateur.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lionel
DUEZ, domicilié à 1435 Héwillers, rue de la Houssière 25, responsable
juridique de la Société.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés les titulaires d'actions et de
warrants désignés et possédant le nombre de titres indiqués dans la liste
de présences jointe au présent acte.

Cette liste de présence est arrêtée et signée par le président.

Après relecture cette liste de présence sera pourvue de la
mention "annexe" et sera signée par Nous, Notaire.

Les procurations mentionnées dans la liste de présence ainsi que
dans le présent procès-verbal sont toutes sous seing privé et sont réunies

dans un ensemble de procurations qui resteront en l'étude du Notaire soussigné.

EXPOSE DU PRESIDENT

Monsieur le Président expose et requiert le notaire soussigné d'acter que :

I. La présente assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

1. Modification de l'article 1 - Dénomination

Modification de la dénomination de la société en « Celyad » et mise en concordance des statuts.

2. Pouvoirs

II. Constatations du Président

1. Conformément à l'article 533 § 2 alinéa 1 du code des sociétés, l'assemblée a été régulièrement convoquée :

-Par des annonces faites au moins 30 jours avant la tenue de la présente assemblée :

a/ dans le Moniteur Belge du 3 avril 2015 ;

b/ dans la libre Belgique, organe de presse de diffusion nationale, du 4 avril 2015 ;

c/ sur le site Web de la présente société : www.c3bs.com, en date du 3 avril 2015.

Les numéros justificatifs conformes de ces publications sont déposés sur le bureau.

2. Conformément à l'article 533 § 2 alinéa 3, des convocations ont été adressées aux détenteurs d'actions nominatives et de warrants, aux administrateurs et au commissaire par lettres ordinaires ou par courriers électroniques (pour les destinataires qui ont individuellement, expressément et par écrit, accepter de recevoir la convocation moyennant courrier électronique), en date du 11 avril 2015.

3. Les administrateurs suivants sont présents :

- Monsieur Serge GOBLET, domicilié à 1640 Rhode-Saint-Genèse, avenue du Golf, 48 ;

- Madame Chris DE JONGHE, domiciliée à 2640 Mortsel, Sint-Benedictusstraat, 121 boîte 3 ;

- La société privée à responsabilité limitée R.A.D. Life Sciences BVBA, ayant son siège social à 9840 De Pinte, Klein Nazareth, 12, numéro d'entreprise 0541.871.395, représentée par son représentant permanent, Monsieur DEKEYSER Rudy, domicilié à la même adresse.

- La société privée à responsabilité limitée Pienter-Jan BVBA ayant son siège social à 2930 Brasschaat, Baillet-Latourlei 119A, numéro d'entreprise 0831.327.414, représentée par son représentant permanent, Monsieur BUYSE Chris, domiciliée à la même adresse ;

- La société anonyme TOLEFI, ayant son siège social à 1180 Uccle, Drève de Carloo, 27, numéro d'entreprise 0449.147.711, représentée par son représentant permanent, Monsieur GOBLET Serge, précité.

4. Le commissaire, la société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée, PriceWaterhouseCoopers, à

Woluwedal, 18, 1932 Woluwe-Saint-Etienne, représenté par Monsieur Patrick Mortroux a renoncé à la convocation.

5. Chaque action donne droit à une voix sous réserve des restrictions légales.

6. Pour être valablement prises, les décisions de modification aux statuts doivent réunir les trois-quarts des voix pour lesquels il est pris part au vote.

7. Pour délibérer valablement sur les objets figurant à l'ordre du jour, l'assemblée doit réunir la moitié du capital social.

8. Sont présents ou représentés à la présente assemblée les actionnaires titulaires de quatre millions six cent nonante-trois mille six cent douze (4.693.612) actions (sur 7.847.187 actions), soit plus de la moitié.

9. Par conséquent, le président constate que la présente assemblée est en droit de délibérer valablement sur les points inscrits à l'ordre du jour.

RESOLUTIONS

L'assemblée aborde son ordre du jour et soumet au vote les résolutions suivantes :

1. Modification de l'article 1 - Dénomination

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts par le texte suivant : « *La société a la forme d'une société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne. Elle porte la dénomination « Celyad». Cette dénomination sera toujours précédée ou suivie des mots « société anonyme » ou « SA ».*

L'assemblée décide de mettre les statuts en concordance avec la résolution prise

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Pouvoirs

L'assemblée donne procuration à tout administrateur, avec pouvoir de substitution, pour accomplir les formalités nécessaires auprès de la «Banque Carrefour des Entreprises», les «Business One-Stop Shops», concernant la taxe sur la valeur ajoutée et toute autre formalité légale, si nécessaire.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

FRAIS

Le Président déclare que le montant des frais, droits et honoraires sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui sont mis à charge en raison des décisions prises ci-dessus, s'élève approximativement à mille deux cent soixante-cinq euros et soixante-deux cents (1.265,62 EUR).

DROIT D'ECRITURE (CODE DES DROITS ET TAXES DIVERS)

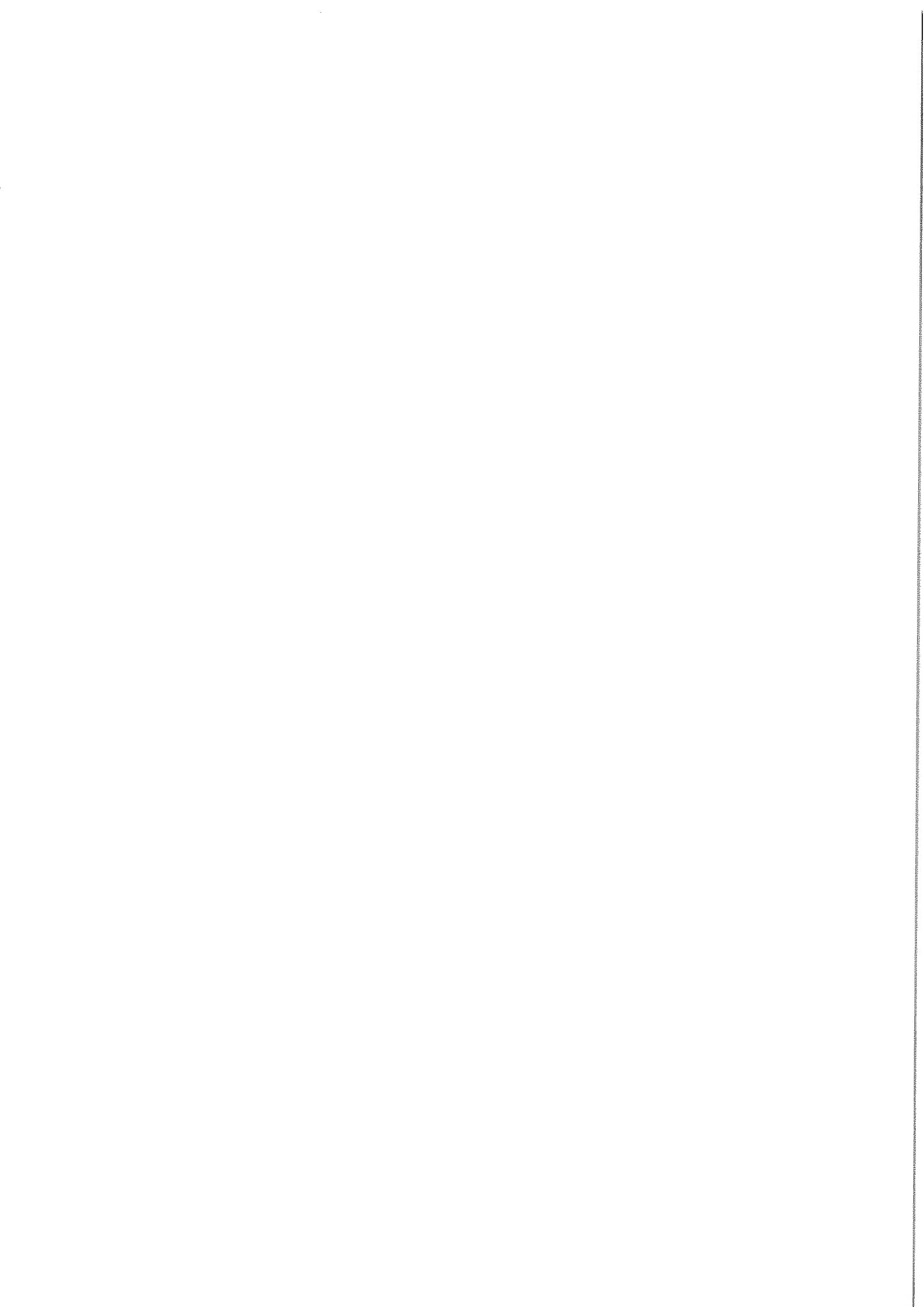
Le droit s'élève à 95 euros.

DONT PROCES-VERBAL



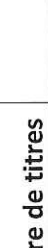




Fait et passé à Mont-Saint-Guibert, rue Edouard Belin, 12, au siège de la société.

Date que dessus.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec nous, Notaire.



Liste des présences à l'AGO/AGE du 5 mai 2015

Nom	Nombre de titres		représenté par	Paraphe/signature
Tolefi SA	2.267.844	Présent	Serge Goblet	
PMV-Tina NV	428.071	Présent	Chris de Jonghe	
Sofipole SA	242.600	représenté	Lionel Duez	
SRIW SA	157.400	représenté	Lionel Duez	
Belgenext	125.753	représenté	Lionel Duez	
Michel Lussier	152.370	représenté	Lionel Duez	
Cardiovasculaire Onderzoek Aalst	101.755	représenté	Rudy Dekeyser	
Jacques Hayez	64.831	représenté	Lionel Duez	
Patrick Jeanmart	13.924	représenté	Lionel Duez	
Medisun	568.180	représenté	Lionel Duez	
State Street Bank Trust Company	40.103	représenté	Thomas Peeters	
Nothern Trust Comp	143.502	représenté	Thomas Peeters	
Caceis Bank	6.500	représenté	Thomas Peeters	
Nomura Bank (Luxembourg) SA	1.393	représenté	Thomas Peeters	
BNP Paribas Securities Services	369.666	représenté	Lionel Duez	

